

Cette année, le recensement se déroule dans notre commune du 15 janvier ou 14 février. Les Agents recenseurs qui se présenteront à vous seront munis d'une carte officielle avec leur photo.

Merci de leur réserver bon accueil.

Nouveauté 2015, la possibilité de répondre au questionnaire par Internet (uniquement pour les résidences principales). Pour aider les Agents recenseurs dans leur travail, l'INSEE a mis au point un logiciel sécurisé qui pour la 1° fois cette année permettra de répondre directement par Internet. Le lien sécurisé ainsi qu'un code d'accès vous seront fournis sur demande lors du premier passage de l'Agent recenseur. Le mot de passe, que vous seul choisirez ensuite vous permettra de vous connecter au site et ainsi pouvoir remplir votre questionnaire à votre aise (tout en respectant le délai imparti).

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la mairie ou vous rendre sur le site web:
WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

Pour rappel, aucun des renseignements personnels collectés ne sont diffusés par l'INSEE.

La réponse au recensement est obligatoire.Le recensement est une opération d'utilité publique destinée à organiser la vie sociale.

DU CÔTE DE CHEZ NOS SAPEURS POMPIERS

L'activité opérationnelle de 2014 en cette fin d'année est de 200 interventions sur 12 communes défendues en 1er appel, dont 158 secours à personnes, ce qui représente une intervention tous les deux jours. Le reste étant décomposé de la manière suivante : 24 incendies et 18 opérations diverses.

Pour faire fonctionner cette équipe, le C.I.S. de Cajarc est composé de 37 sapeurs pompiers dont 2 infirmières, et de 3 médecins.

Pour faire face à la technicité des différentes situations auxquelles nous sommes confrontés, toute l'équipe a consacré cette année près de 1700 heures de formation et a passé 2566 heures en intervention.

A ce jour, nous avons réussi à répondre à toutes les sollicitations, mais cet équilibre est toutefois fragile. Toute personne susceptible de vouloir contribuer au bon fonctionnement de notre service public de secours sera la bienvenue.

Je tiens à redire, une fois encore, mon attachement à cette équipe formidable qui fait preuve de beaucoup de qualités humaines et de professionnalisme.

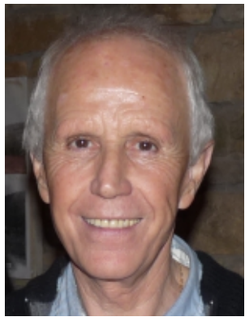
Ltn. Patrick Forte, Chef du CIS de Cajarc





MAIRIE de CAJARC- 40 Bd du Tour de Ville - 46160 Cajarc
tel: 05 65 40 65 20 - fax: 05 65 40 39 05 - mail: accueil@cajarc.fr - site Internet: www.cajarc.fr
Ouverte au public du lundi au vendredi - de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Bulletin municipal d'information Janvier 2015
Editeur responsable: Jacques Borzo Maire - Conception: Cécile Dubois - Imprimé par: Imprimerie Delort à Castanet Tolosan





Le mot du Maire

Au nom du conseil municipal, à chacune et à chacun d'entre vous, à vos familles, à toutes les personnes qui vous sont chères, je vous adresse tous mes meilleurs vœux pour cette année 2015.
Je vous souhaite avant tout une année de santé et de bonheur partagé avec vos proches ; une année de solidarité, de fraternité, qui porte des vertus réconciliatrices.
Une année où l'on cherche l'intérêt réciproque plutôt que le conflit des égoïsmes.
En un mot, une année où chacun, à sa place, apporte sa contribution.
Une nouvelle mandature s'est ouverte avec une équipe municipale largement renouvelée. Les femmes et les hommes qui composent votre nouveau conseil municipal sont pleinement engagés à votre service et pour le bien de la commune.
Ils ont à cœur de travailler dans l'intérêt général. L'action collective sera notre force !
Dans un contexte de crise profonde, de perte de repères, les élus sont souvent le dernier filet de sécurité, le dernier recours et la meilleure garantie de la cohésion sociale.
Notre sentiment de responsabilité en est d'autant plus fort.
Les années qui s'annoncent, nous le savions déjà, seront difficiles. Réforme territoriale, réduction importante des dotations de l'Etat, crise de société, nous obligent d'ores et déjà à penser l'action publique autrement.
Il faudra faire aussi bien avec moins de moyens.
Nous devrons redoubler de créativité et d'énergie pour défendre notre commune qui a beaucoup d'atouts.
Nous avons un rôle important à jouer au sein du Grand Figeac ; nous devrons conduire ensemble les actions et mettre en place des moyens afin d'améliorer la vie de nos concitoyens.
Pour cela vous pouvez compter sur ma plus grande détermination.
J'adresse tous mes meilleurs vœux et des remerciements particuliers à tous, responsables, bénévoles, militants associatifs, que ce soit dans le domaine sportif, culturel, loisirs et festif.
Leur formidable engagement permet d'offrir à tous des activités éducatives, ludiques et sportives qui sont le gage de solides liens sociaux.
J'adresse tous mes meilleurs voeux et mes remerciements à tous, artisans, commerçants, professionnels de santé, travailleurs de ces entreprises, professions libérales et agriculteurs ; tous contribuent avec talent et générosité au dynamisme de notre chef lieu de canton.
J'adresse tous mes meilleurs vœux et mes remerciements à nos gendarmes et nos sapeurs pompiers bénévoles, tous très présents à nos côtés tout au long de l'année. Ils assurent, jour et nuit, avec dévouement et efficacité notre sécurité.
Un grand merci et toutes mes félicitations, pour leur dévouement et leur compétence, à tous les employés communaux qui, chacun à leur niveau de responsabilité, assurent avec rigueur et professionnalisme le bon fonctionnement de notre collectivité.
Tous mes plus vifs remerciements à mes adjoints et conseillers municipaux, tous très présents au sein de notre collectivité.
Leur compétence et leur dévouement sont de précieux atouts à un moment où la gestion d'une commune s'avère de plus en plus complexe.
Avec enthousiasme, exigence et passion, continuons à être, au cœur de ce nouveau territoire communautaire, une commune dynamique et solidaire.

Bien cordialement,
Jacques Borzo

Le personnel communal votre service

Services administratifs

Secrétariat Général – Finances : Maryse BURG
Comptabilité – Elections – Accueil : Caroline SAINT- MARTY
Secrétariat services techniques – Informatique - Passeports : Aurélie MARTIN
Accueil – Urbanisme- Etat-civil – Secrétariat – Passeports : Sylvie QUINTERNET

Services techniques

Responsable Services techniques – Travaux et bâtiments: Patrick FORTE
Chef d'équipe service travaux: Claude DOUCET
Gestion des salles - Festivités - Associations: Olivier AINS
Espaces verts - Fleurissement - Voirie: Bernard GHILARDI
Entretien voiries: Pascal BUZENAC
Entretien station d'épuration - Voirie - entretien bâtiments - Camping - Piscine : Laurent MIGNOT

Régie gîte d'étape - Foire et marché: Philippe DEBAS

Entretien gîte d'étape: Minata APETOGBO

Personnel technique des écoles

ATSSEM - Garderie:
Martine AUSSET, Marie-Joëlle BENNIKS, Agnès LANGLES

Entretien locaux scolaires et surveillance de la cantine:
Micheline BENNEVENT, Yvette DELVIT, Véronique PONS, Mélissa SIMON, Claudine RESTA

Entretien des locaux et aide à la préparaton des repas au collège:
Patricia GIBBE

Les Services Publics et de Santé

ADIL (Asso ; Départementale d'Information sur le Logement)
Mairie de 14 h à 16 h les jeudi 22/01- 19/02- 19/03 sur RDV préalable. Contactez le secrétariat de l'ADIL 05 65 35 25 41.

ADMR Les Gariottes Aide à domicile et portage de repas
Rue des Ecoles 05 65 40 69 01

Assistantes maternelles agrées
Nicole DANCKAERT 11 rue du Blés 05 65 33 76 05
Patricia VAN AUDENAERDE 36 Tour de Ville 05 65 34 39 94

Assistantes sociales
Le mardi de 10h 30 à 12h. Centre médico-social
Maison des Services 24 Pl. du Foirail 05 65 40 77 24

Association des paralysés de France
Ludovic CANCE 05 65 40 64 93

Chirurgien-dentiste
Jacques BORIES - 17 Pl. du Foirail 05 65 40 63 63

CPAM Sécurité sociale
Les mardis de 13h 45 à 14 h 30 sauf en périodes de vacances scolaires – Maison des Services 24 Pl du Foirail

Croix Rouge
Vestiboutique: ouverte à toutes et à tous,
le mercredi et le vendredi de 9 h à 12h.

Infirmières
Cabinet PUEL- COSTES- LAHAYE- LEFEVRE- PEGOURIE-FORTE-CANDOTTI 18 Tour de Ville 05 65 50 25 77
Cabinet DIJOUX-GUIBBERT-VALETTE - 15 Pl. J-J Chapou 05 65 50 24 08

Kinésithérapeutes
Cédric LAURENT - Av. G. Pompidou 05 65 40 67 04
David TRAVERSAC - 9 Pl. du Foirail 05 65 40 66 71

Médecins
Isabelle CAUCHETIEZ - 25 Bd du tour de Ville 05 65 34 37 13
Dominique COUDERC - Naudy 05 65 40 62 90
Catherine LAPORTE - 31 Av. de la Capelette 05 65 40 76 54
Erick VAUDIN - rue des Ecoles 05 65 40 61 52

Opticien
M.N OUARMIN - 19 Pl. du Foirail 05 65 38 65 94 – se déplace à domicile

Orthophoniste
Magali De NODREST - 5 rue Centrale 05 65 11 25 93

Osthéopathe
Géronime HERVY - 5 rue Centrale 06 70 29 02 10

Pharmacie
Pharmacie de Cajarc - Pl. du Foirail 05 65 40 65 15

Psychologue
Nathalie CARBONNEAUX - 5 rue Centrale

Secours catholique
Permanence les lundis de 14 h à 16 h, les 2° et 4° mercredis du mois de 10 h à 12 h. Contact d'urgence 056 84 50 54 01

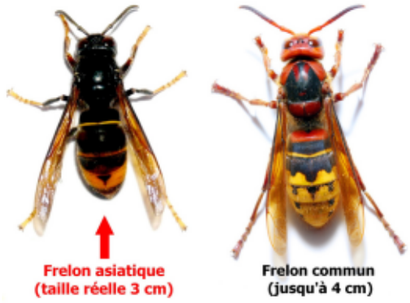
Taxi VSL
MERCADIER - 6 Bd du Tour de Ville 05 65 40 67 82
ou 06 24 42 72 27

Trésor Public
Les mardis de 9 h 30 à 11 h 30 -
Maison des Services 24 Pl du Foirail

Notaire
Vincent ROUX – rue des Ecoles 05 65 40 67 04

Lutter contre le frelon asiatique c'est nous défendre et défendre nos abeilles.

Le frelon à pattes jaunes (Vespa velutina), également appelé frelon asiatique a été introduit en France probablement avant 2004. On le rencontre en Asie continentale jusqu'au nord de l'Inde et dans les montagnes de Chine, zones géographiques où le climat est comparable à celui de la France, ce qui explique sa possible installation et la colonisation de nouveaux territoires en Europe.



Pour nourrir ses larves, le frelon asiatique capture des mouches, guêpes et ***des abeilles*** (essentiellement les espèces domestiquées). Le frelon adulte se nourrit de fruits mûrs et de nectar. Il arrive très fréquemment qu'une attaque de frelons cause des ***pertes importantes à une ruche***.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme tant que ce dernier se trouve au delà d'un périmètre de 5 mètres. Cependant trois situations peuvent entraîner des complications médicales : ***piqûres multiples ou piqûre unique avec localisation muqueuse ou encore patient allergique au venin d'hyménoptère*** .

Lorsque l'on est victime d'une piqûre de guêpe, d'abeille ou de frelon, il faut au plus vite approcher de la plaie une source de chaleur (exemple : le bout incandescent d'une cigarette) car le venin est thermolabile (détruit par la chaleur).

Aux premiers symptômes inquiétants, appeler un service d'aide médicale urgente.

Comment les détruire !

Avec la chute des feuilles, des nids peuvent être localisés : ces nids doivent être considérés comme étant en fin de vie. Une activité minimale peut éventuellement y être observée, cependant tout traitement est désormais inutile car les nouvelles reines ont déjà quitté le nid à la recherche d'un abri pour l'hiver.

Ces nids vont se dégrader progressivement avec le vent et la pluie et ne seront en aucun cas réoccupés l'année prochaine. Par conséquent, il est inutile de faire procéder à leur destruction car l'opération n'aurait aucune justification réelle et constituerait pour vous une dépense inutile.

Par contre, à la belle saison des fruits, si vous avez chez vous ou si vous repérez un nid de frelons asiatiques, ***ne tentez pas d'intervenir seul*** même pour éviter le coût de l'intervention qui est à votre charge. Faites appel à une entreprise spécialisée. Les pompiers n'interviennent que sur la voie publique et dans les bâtiments publics.

Pour prévenir l'installation, au printemps prochain de ces gênantes bestioles... posez des pièges !

même sur un petit terrain, plus il y a de pièges moins il y aura de nids !!

A partir de février – mars (selon la météo), les reines fondatrices sortent d'hibernation pour fonder de nouveaux nids. C'est le moment de les piéger pour éviter qu'elles ne créent de nouvelles colonies. Les pièges doivent être retirés au printemps (fin avril) pour ne pas détruire les autres espèces. Chaque reine fondatrice piégée = un nid de moins !!!

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide (1,25 litre, 1,5 litre, 2 litres) coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixée par deux agrafes) pour faire entonnoir.

Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faites des petits trous (environ 5mm) avec un bout de fil de fer chauffé.

Au fond de cette bouteille, versez :

- un verre de bière brune de préférence
- un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles)
- un trait de sirop (cassis ou framboise, ...)



Ce piège peut-être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50m ou 2 mètres (pour une bonne surveillance). Il peut également être placé sur un balcon.

Plus on met de pièges, même sur un petit terrain, plus on augmente les chances de capture.

Urbanisme - Voiries - Travaux - Environnement

Des économies d'énergie sont-elles possibles ?

La consommation d'énergie, notamment électrique, augmente régulièrement. La précédente municipalité s'était déjà interrogée sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire les charges financières induites.
La nouvelle équipe s'inscrit dans cette démarche en poursuivant les actions en cours et en élargissant la réflexion.

Les bâtiments

C'est ainsi que Cajarc a confié à l'Association Quercy-Energies une mission d'accompagnement stratégique et technique pour la mise en place de dispositions facilitant la maîtrise de l'énergie.
Le projet consiste dans un premier temps à procéder à un état des lieux précis afin de présenter des préconisations simples pour l'amélioration énergétique du patrimoine. En deuxième temps, il s'agit de comparer les usages des énergies et la qualité des bâtiments et de proposer des pistes concrètes d'amélioration. Enfin, il s'agit d'avoir une vue d'ensemble de la qualité du patrimoine communal et d'engager des opérations cohérentes.

L'éclairage public

Nous envisageons de mener une réflexion sur les nouveaux types de sources lumineuses moins énergivores, sur les puissances à adopter, sur les orientations des points d'éclairage ou sur leur hauteur. Le but étant d'optimiser le fonctionnement tout en diminuant la consommation.
Dans cet esprit et selon les caractéristiques techniques des différentes antennes, l'éclairage public est coupé de minuit à cinq heures du matin en semaine et de une heure à cinq heure les vendredis et samedis.

Les chantiers

Réseau de chaleur

Le SYDED du Lot est devenu opérateur départemental pour la réalisation de réseaux de chaleur au bois, à la demande des communes.
Depuis 2008 date de construction du réseau de chaleur de Cajarc, le SYDED procède régulièrement à son amélioration. C'est le cas depuis plusieurs semaines où des travaux de réparation ont précédé la réalisation d'une tranche importante d'extension du réseau avenue François Mitterrand qui est en cours.

Adduction d'eau potable

La commune a souhaité mettre à profit ces travaux pour renouveler le réseau d'adduction d'eau potable de cette avenue.
Le programme des travaux prévoit le remplacement des conduites existantes et la reprise de la totalité des branchements.
Le SYDED, dans le cadre d'une mission d'assistance auprès de la commune, réalise une étude sur le fonctionnement de l'ensemble du réseau afin de nous aider à arrêter un programme de travaux destinés à améliorer son rendement.

Avenue de la gare

L'avenue de la gare a fait l'objet de diverses améliorations. Le Conseil Général est intervenu sur la chaussée avec la prise en compte et le traitement des eaux de ruissellement. Dans le même temps, les services techniques de la commune ont réorganisé le stationnement de l'avenue tout en sécurisant l'arrêt du bus de ramassage scolaire et l'arrêt minute des parents déposant leurs enfants à l'école.
Dans le même esprit, le marquage de l'arrêt du bus du stade a été modifié pour améliorer la sécurité des passagers.

Assainissement

La commune a aussi démarré les études pour l'extension du réseau d'assainissement au Pech d'Andressac et le traitement des eaux pluviales à la zone artisanale régulièrement inondée lors d'orages violents.

Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme, malgré toute l'attention qui a été apportée à son élaboration, nécessite des modifications régulières.
Une modification simplifiée vient d'être lancée pour la rectification d'erreurs matérielles.
Le dossier concernant cette modification simplifiée N° 1 est mis à la disposition du public, en mairie. du lundi 29 décembre 2014 au vendredi 30 janvier 2015 aux horaires suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h.

Les travaux de l'écoquartier de l'Hermies sont terminés et les lots du lotissement ont été mis en vente.
Ce projet de nouveau quartier, qui a permis de créer 11 lots constructibles, a également été l'occasion d'aménager des espaces publics en bordure de la rue des écoles.
En marge du lotissement à proprement parlé, 3 terrains sont à ce jour, soit construits pour deux d'entre eux (CEIS, étude notariale) soit en passe de l'être pour le troisième (commerce et logements) pour lequel un permis de construire a été délivré.
Deux lots du lotissement sont vendus dont l'un a déjà fait l'objet d'un permis de construire pour des locaux professionnels.
Cette opération qui a été voulue d'une grande qualité environnementale est reconnue comme telle et est régulièrement citée en exemple. La qualité des abords du site tiennent beaucoup à la simplicité du vocabulaire paysager qui crée des ambiances «bucoliques» à proximité du centre ville (chemins enherbés, murets de pierres calcaires, jardins, haies...).
Les bâtiments déjà réalisés démontrent qu'il est possible, sans s'affranchir du règlement du PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) et des multiples contraintes liées aux règles d'urbanisme, de réaliser des constructions de qualité, respectueuses de leur environnement .
C'est aussi avec satisfaction que nous constatons que les Cajarcois se sont rapidement appropriés le site qui, comme souhaité, est devenu un lieu de passage, un lieu de vie, un quartier à part entière.



Jean-Pierre GINESTET, délégué en charge de l'urbanisme, de la voirie et des travaux

ZEROPHYTO KEZAKO ?

D'après une proposition de loi adoptée au parlement le 23 janvier 2014, les espaces verts publics devront être traités sans pesticide d'ici à 2020 (2022 pour les jardins privés). Pour rappel, aujourd'hui il est interdit d'effectuer des traitements chimiques aux abords des écoles, des aires de jeux, des maisons de retraites et toutes autres zones à public dit «sensible».

Pourquoi le zéro phyto ?
Afin de préserver la qualité de l'eau et de protéger la santé de tous (agents et particuliers). En effet, selon l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, "les risques encourus sont liés à des effets de toxicité chronique ou aiguë, mais aussi aux effets cumulatifs. Les données disponibles confirment que l'exposition à la campagne est deux fois plus importante qu'en ville".

C'est pourquoi la commune de Cajarc s'est engagée depuis plusieurs années, avec l'aide de ses agents, à mettre en place des alternatives aux traitements phytosanitaires : désherbage manuel ou mécanique, paillage (massifs et espaces verts), balayeuse à disques rotatifs (voirie) et surtout, la mise en place d'un schéma de plantation cohérant permettant de limiter l'envahissement des plantes indésirables par la plantation, par exemple, des plantes vivaces à la fois résistantes (sécheresse, maladies, insectes, champignons), pérennes et décoratives (plantes à fleurs ou à feuillage décoratif, certaines graminées...) et, qui en occupant le terrain, permettent de masquer et de réduire très fortement le développement des "mauvaises herbes".

La difficulté de l'exercice est de trouver le juste équilibre entre un entretien respectueux et une satisfaction sur le plan esthétique. Pour cela, il faudra sûrement faire preuve de plus de tolérance envers les "mauvaises herbes".

D'ailleurs, sont-elles vraiment si «mauvaises », si «salissantes » ? Quels sont les critères qui permettent de le déterminer ?

Des réunions publiques seront programmées en 2015 pour informer les Cajarcoises et Cajarcois sur la réglementation et les stratégies adoptées.

Nathalie Masbou
conseillère municipale
déléguée à l'environnement et aux espaces verts



Plantes vivaces à floraisons étalées pour ne plus utiliser de désherbant

Informations utiles et importantes

Demandes d'arrêté de voirie ou d'Occupation du Domaine Public



Artisans, particuliers ou associations, vous avez besoin d'un arrêté de voirie ou d'occupation du domaine public ? Vous avez besoin d'une autorisation de faire stationner un camion de travaux, de déménagement ou une benne de démolition ? Vous organisez une brocante ou tout autre type de manifestations sur le domaine public ? Alors, vous devez compléter la demande d'arrêté téléchargeable et la retourner en mairie au moins 15 jours avant l'événement pour que les services techniques et administratifs de la mairie étudient votre demande. Un arrêté du Maire sera pris, assorti de prescriptions particulières.

Collecte des déchets verts et des encombrants par les employés communaux

Ce service est ***exclusivement réservé*** aux particuliers ***ne pouvant pas se rendre*** à la déchetterie et, pour les déchets verts, dans la limite de l'équivalent de deux fagots par tournée.
Déchets verts : mardi 3 février, mardi 31 mars, mardi 28 avril, mardi 26 mai, mardi 16 juin, mardi 11 août, mardi 15 septembre, mardi 27 octobre

Encombrants : mardi 6 janvier, mardi 24 février, mardi 7 avril, mardi 2 juin, mardi 7 juillet, mardi 22 septembre, mardi 17 novembre

Les déchets verts et encombrants ne doivent être sortis ***QUE*** le jour du ramassage, déposés en limite de propriété et accessibles. Vous devez ***IMPERATIVEMENT*** vous inscrire à la Mairie avant le lundi midi précédant le ramassage par tel au 05 65 40 65 20 ou par mail à accueil@cajarc.fr ou sur le site de la commune www.cajarc.fr
Nous vous remercions pour votre compréhension.

Nous vous rapellons que ***la Déchetterie est ouverte***: mardi et samedi de 9 h à 12 h
mercredi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h. Fermé dimanche et jours féries. Tel : 06 78 43 47 82.

RAPPEL des conditions d'allumage des feux dans tout le département du LOT.

Par arrêté du 5 juillet 2012, qui a pris effet au 1 août 2012, Monsieur le Préfet du Lot a modifié les conditions de brûlage de végétaux et déchets végétaux dans le département pour y intégrer des dispositions relevant de plusieurs réglementations.
Les principales évolutions sont :
L'interdiction permanente faite aux particuliers, ainsi qu'aux collectivités, de brûler les déchets végétaux provenant de leurs parcs et jardins au titre du règlement sanitaire départemental qui interdit le brûlage des déchets ménagers, (dont font partie les déchets verts).
Le ***rappel de l'interdiction de brûlage*** des rémanents de culture en application des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) au titre du code rural.
Le ***rappel de l'obligation*** faite aux gros producteurs de déchets végétaux de veiller à leur valorisation au titre du code de l'environnement.
L'interdiction d'allumer des feux de chantier sauf pour l'élimination sur place de bois infestés par des insectes xylophages (termites etc .) au titre du code de l'environnement et du plan départemental d'élimination des déchets du BTP.
Il est ***rappelé que tout brûlage de feu de végétaux est interdit dans le département du 15 juin au 15 septembre*** (période que le préfet a la faculté d'étendre en cas de besoin) sauf dérogation pour des motifs agronomiques ou sanitaires.
Sauf très rares exceptions, les incendies sont toujours d'origine humaine que ce soit par accident, par imprudence, par manque de vigilance ou par malveillance.

Il est du ***devoir de chacun de respecter les règles*** pour éviter tout départ de feu.

Cet arrêté est consultable dans toutes les mairies du département ainsi que sur le site Internet de l'Etat dans le Lot : www.lot;gouv.fr – rubrique annonces et avis/ recuil des actes adminsitratifs.

Agenda des collectes de sang pour 2015 - Salle des fêtes
Le mardi 17 février de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h
Le mardi 23 juin de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h
Le mardi 06 octobre de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h
Le mardi 22 décembre de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h

LE PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY

Le 16 février 2012 Cajarc a adhéré au Parc Naturel des Causses du Quercy qui existe depuis le 1er octobre 1999.
Cajarc rejoint donc les 102 commues du Parc qui couvre une superficie
de 185 500 hectares pour plus de 30 000 habitants.
Un syndicat mixte assure le fonctionnement de la structure : 123 délégués, un bureau syndical de 25 membres,
4 commissions thématiques et 17 techniciens en sont les gestionnaires au quotidien.
Les ***domaines d'actions*** principaux sont :
* protéger son patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux et des paysages
* contribuer à l'aménagement du territoire
* contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
* assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
Ses ***7 enjeux prioritaires*** : * préserver la qualité de l'eau - * lutter contre la déprise agricole et favoriser la forêt -
* préserver et valoriser un patrimoine naturel de qualité - * préserver la spécificité et la qualité des paysages
* maîtriser la consommation de l'espace - * prendre en compte le changement climatique et les enjeux énergétiques

Quels sont les ***avantages attendus*** pour les communes adhérentes ?
Au-delà des conseils et des aides prodigués, toutes les actions s'inscrivant dans le champ de compétences du Parc sont éligibles aux subventions versées par la Région, le Conseil Général et l'Europe.
En ce qui concerne Cajarc, le Parc Naturel accompagne la commune dans son objectif « zéro phyto » à l'horizon 2015 (voir article dans ce bulletin municipal).
Concernant l'écoquartier de l'Hermies, la spécificité du lotissement a permis de recevoir une subvention de 17 089 €.
Cajarc de par sa position géographique est situé tout naturellement au sein de ce Parc Naturel. Tous les atouts de son territoire (patrimoine naturel et architectural, faune, flore, sous-sol etc.…) se trouvent ainsi répertoriés, valorisés, protégés, comme tout ce qui fait partie de ce magnifique paysage des Causses du Quercy.
Le ***Parc Naturel des Causses du Quercy,*** résolument en prise avec son territoire et son environnement, a vraiment la volonté de transmettre la qualité et la spécificité de son territoire tout en étant en capacité de répondre aux enjeux de demain.

Jacques BORZO, Vice-Président en charge de l'environnement et de l'énergie,

Nouveau site du Parc Naturel régional à consulter: http://www.parc-causses-du-quercy.fr

EHPAD « LA CASCADE »

Evaluation Externe – Travaux – Déménagement

Depuis 2008, la commission de sécurité émet un avis défavorable (sans interdiction d'exploiter) sur les installations au regard de la sécurité incendie. Depuis, nous avons sollicité à plusieurs reprises les autorités de tarification afin d'obtenir une extension (35 places dans un premier temps avec un refus en 2011 et 15 places plus récemment avec le même refus). L'extension nous aurait permis de procéder à une opération tiroir et de conforter notre équilibre financier. Face à ces refus nous avons donc obligation de mettre en œuvre de toute urgence les travaux de remise en sécurité sous peine de fermeture administrative de l'établissement.

Nous avons engagé la mise en œuvre des travaux. Ils se dérouleront de janvier à juillet 2015. Ces travaux, trop importants pour être réalisés en milieu occupé, nécessitent le déménagement de tous les résidents. Différentes hypothèses ont été présentées aux autorités de tarification et c'est un départ vers l'EHPAD du Centre Hospitalier de Figeac qui a été retenu.

Cette décision permet de répondre à la préoccupation première des résidents qui est de continuer à vivre le quotidien, tous ensemble, avec le personnel de l'EHPAD et d'assurer la continuité de la prise en charge des soins et de la vie quotidienne. Par ailleurs la réglementation impose aux établissements comme le nôtre d'effectuer périodiquement une évaluation interne (réalisée en 2013) et une évaluation externe (réalisée en 2014). Ces évaluations ont mis en évidence les points sur lesquels nous aurons encore à travailler, mais aussi la qualité de la prise en charge des résidants au quotidien et leur qualité de vie dans notre établissement.

Nous aborderons 2015 avec confiance grâce à l'implication dont fait preuve l'ensemble de l'équipe pour la réussite de ce nouveau défit.

Dominique MONTAGNE - Directrice

Culture

La bibliothèque Françoise Sagan connaît une expansion de son activité et le nombre de ses abonnés croît progressivement : 290 en décembre 2014, soit le double depuis sa création en 2011. Son fonctionnement est assuré par une salariée (trois jours par semaine) soutenue et aidée par dix bénévoles motivés.

Le jeudi, la bibliothèque accueille les élèves de l'école élémentaire dans le cadre des activités périscolaires. Les tout-petits de l'Espace petite enfance et les grands de l'école maternelle viennent une fois par mois.

Son rattachement au Réseau de Lecture Publique du Grand Figeac permet à ses abonnés d'accéder avec la même carte aux collections des bibliothèques de Figeac, Capdenac-Gare, Bagnac-sur-Célé et de Leyme.

Elle est desservie deux fois par an par la Bibliothèque départementale du Lot (annexe de Saint-Céré), à chaque passage 1300 documents sont renouvelés. Avec son fonds propre, elle dispose à ce jour d'environ 4500 documents.

En septembre dernier, lors de la commémoration de la disparition de ***Françoise Sagan***, elle a joué un rôle fédérateur entre les différents acteurs de la vie cultuelle et économique du village. 400 personnes ont pu assister aux différentes manifestions organisées en partenariat avec la mairie.
En décembre, Anne Verdet, sociologue et maître de conférences à l'Université d'Orléans, nous a présenté son livre ***« La logique du non-consentement »***, basé sur des témoignages des gens ordinaires qui ont vécu cette période et qui ont fait beaucoup à leur manière. D'autres projets sont en préparation pour l'année qui arrive.

A la bibliothèque vous pouvez : consulter des documents en accès libre et gratuit, emprunter des documents en versant une cotisation annuelle de 6€ (plein tarif) ou de 2 € (tarif réduit), accéder gratuitement au point multimédia mis à disposition par la BDP du Lot, vous "poser" en toute simplicité pour échanger des informations.

Ses horaires d'ouverture au public:
Mercredi : de 9h30 à 12h et de 14h30 - Vendredi : 14h30 à 18h30 - Samedi : 15h à 17 h
Pour tous renseignements, n'hésitez pas à appeler au 05 65 38 10 16
L'équipe de la Bibliothèque.

Les ateliers périscolaires ont repris à la rentrée des classes avec toujours autant de succès auprès des enfants. 114 élèves des deux écoles participent régulièrement aux activités, soit pour la plupart, 4 soirs par semaine. Tous les jours, de 15h30 à 16h30, huit animateurs différents encadrent des groupes de 10 enfants à la maternelle ou 14 à l'élémentaire, dans les locaux des écoles ou à proximité. Ce sont tous des animateurs professionnels ou diplômés de la vie associative ; ils - ou elles - viennent de Cajarc ou des environs et complètent ainsi leur temps de travail.
Pour continuer l'action de l'école, l'association les Colin Maillard qui est chargée par la mairie de ce projet, a voulu que nos enfants bénéficient d'animations variées auxquelles bon nombre ont rarement accès : bibliothèque, musique, art plastique, conte, taï chi, judo, yoga, jeu d'échec, sport boule, danse africaine, jeux coopératifs et de société, gymnastique, astronomie, etc.
Ce moment doit rester ludique tout en contribuant à l'éveil et à l'éducation des enfants. Le projet éducatif met aussi l'accent sur le « vivre ensemble » qui doit être l'un des piliers de notre société.
Ces temps d'animation périscolaire ont été intégrés dans le cadre d'un Centre de Loisirs à l'école (un CLAE) au même titre que les garderies du matin et du soir et bénéficient donc d'aides de l'Etat et de la Caisse d'Allocation Familiale. Une personne chargée de la coordination de toutes ces activités a été nommée pour organiser les plannings, prévoir les salles, le matériel...Un stage de formation sur la co-éducation, rassemblant animateurs, ATSEM, intervenants et enseignants a même été organisé au mois d'octobre.
Voilà un peu plus d'un an que les activités périscolaires se sont mises en place à Cajarc. L'ensemble des acteurs du territoire se sont investis dans ce projet. Nous continuons à travailler avec l'ensemble des partenaires pour le bien-être des enfants.
Les Colin Maillard.



Maison des Arts Georges et Caude POMPIDOU

Si durant le mois de décembre 2014, le centre d'art a été fermé exceptionnellement au public pour travaux, l'équipe de la MAGP quant à elle, a travaillé sur la programmation 2015. Installée dans ses nouveaux bureaux, au-dessus du centre d'art contemporain depuis début novembre, elle reçoit aussi trois étudiants en architecture de l'ENSA de Toulouse. Avec le CAUE du Lot, ils travaillent au réaménagement du centre d'art: organisation de l'accueil, salle de médiation, espaces extérieurs, signalétique... L'exposition « En chantier ! », se fera donc hors-les-murs, dans les vitrines des commerçants de Cajarc, du 7 février au 1er mars 2015. Cette exposition déambulatoire présente des œuvres choisies dans la collection de l'Artothèque départementale du Lot. Elle est au programme de Graines de Moutards, quinzaine culturelle jeune public et famille du Grand-Figeac et invite le public à arpenter le village à la recherche d'un art en construction, qui s'amuse et joue à cache-cache avec votre curiosité.


Exposition "Sans socle ni double fond - Muriel Rodolosse"
au Centre d'art contemporain, avril 2014 (c) Yohann Gozard

Le centre d'art contemporain, tout juste rafraîchi, ouvrira ses (nouvelles) portes le 11 avril pour PIANO-ALTO ! L'exposition est la restitution des résidences croisées entre la France et l'Italie : Nina Fiocco, et Daniele Pezzi, ont été reçus sur notre territoire à l'automne, pendant que Lise Lacombe, Jérémy Laffon, Guillaume Robert étaient accueillis en Italie. L'exposition est réalisée en complicité avec deux autres centres d'art de Midi-Pyrénées, la Chapelle Saint-Jacques à Saint-Gaudens et le BBB à Toulouse, et deux structures italiennes l'une à Milan l'autre dans les Dolomites. Les artistes inspirés par les géographies traversées - montagnes et plaines, villes et villages, sites urbains et spots touristiques - envisagent de nouvelles narrations liées aux paysages découverts.

Cette année, c'est également les 10 ans des Maisons Daura, résidences internationales d'artistes à Saint-Cirq Lapopie. Pour fêter dignement cette belle aventure, nous accueillerons dès le printemps, le collectif d'architectes et d'artistes berlinois, Raumlabor Berlin. Leur projet intitulé LOTVILLE, répond avec poésie, humour et sérieux aux problématiques de la vie quotidienne dans la vallée du Lot. Ils engageront un chantier participatif pour créer le laboratoire d'une « cité idéale » au pied de Saint-Cirq Lapopie, et déploieront ensuite leurs propositions tout au long de la rivière pour le 10ème Parcours d'art contemporain en vallée du Lot (juillet - septembre 2015).

Au plaisir de vous accueillir, l'équipe de La MAGP.

Africajarc continue à déployer ses voiles sur l'océan des cultures africaines contre vents et marées.



La 2ème édition des Migrations, programmation hors festival, a égréné plusieurs rendez-vous artistiques tout au long de l'année en partenariat avec d'autres associations et structures, participant ainsi à enrichir l'offre culturelle locale. La 16ème édition ***d'Africajarc*** qui eut lieu du 24 au 27 juillet 2014 s'annonçait prometteuse. Côté musique, autour d'artistes confirmés tels qu'Angélique Kidjo et Corneille, le public a pu faire de belles découvertes comme Séna Dagadu ou Jupiter. Le cinéma a fait ‘‘salle comble’’. La présence du plus grand cinéaste africain Abderrahmane Sisasako y a contribué. Les expositions d'arts plastiques, l'espace créateur, le village associatif ont accru le nombre de leurs visiteurs.
Certains débats du Grin litteraire ont même atteint un record d'affluence. L'intervention d'Eric Orsenna a suscité en particulier un bel engouement. Et pourtant, le festival a connu une baisse de 50% de sa fréquentation. Météo incertaine (alerte orange le vendredi) et récession économique en furent les principales causes. Le constat financier est lourd pour un festival qui s’autofinance à hauteur de 60%. Pour pérenniser Africajarc, il est donc impératif que l'édition 2015 soit revue. C'est avec détermination que l'équipe planche sur une nouvelle formule sur les mêmes postulats de base - qualité, diversité - mais avec de sérieuses économies à la clé.

Francine ERB GOMES et Patricia HUGUET Co-présidentes

Finances

2014 aura été une année de découverte de la commune pour les nouveaux élus,
50 km de voirie, 50 km de réseau d’eau, 41 bâtiments, 2 stations d’épuration, 12 véhicules, 8 contrats de téléphonie, 23 contrats EDF, 21 agents communaux représentant 15 postes équivalent temps plein……. La découverte également du mode de collaboration entre employés municipaux et élus, et le fonctionnement entre la commune et l’intercommunalité. Et enfin une année de découverte des spécificités et des règles complexes de la gestion communale. Mais à part le plaisir de travailler dans une ambiance amicale et constructive au sein d’une équipe de 15 élus, quel est le bilan factuel de ces premiers mois ?

Nous avons ensemble ***diminué nos frais généraux*** de façon conséquente (téléphone, EDF, assurances), ***maintenu la part communale des impôts locaux au niveau 2013***, analysé le fonctionnement et les résultats du camping pour améliorer sa rentabilité.

L'endettement de la commune s'expliquait car des emprunts dit "productifs" avaient été contractés (EPHAD et Gendarmerie). Nous avons ***restructuré la dette*** qui passera de 1 246 € à 671 € par habitant au 1er janvier 2015. Pour information, la dette par habitant était de 733 € pour le département du Lot et 659 € pour la Région en 2013

2015 : vers plus de visibilité
Vous vous rappelez sans doute que notre budget 2014 a été fortement impacté par le transfert de compétences voiries et éclairage public en faveur du Grand Figeac, sans que les principes et les montants ne soient clairement définis.

Bonne nouvelle « les règles du jeux » entre la commune et le Grand Figeac devraient prochainement s’éclaircir, et améliorer ainsi la visibilité sur nos moyens financiers réels.

Nos principaux objectifs 2015 seront :
• Maitriser nos dépenses de fonctionnement pour dégager plus de marge de manœuvre sur le budget de fonctionnement.

• Améliorer les recettes de la commune, en instaurant plus d’équité, et en prenant en compte le coût réel de la mise à disposition de certains services aux particuliers et aux associations.

Nous pourrons alors définir d’une part, le budget prospectif d’investissement dont la commune disposera et d’autre part, planifier les projets prioritaires.

Jacques VIRATELLE adjoint en charge des finances

BILAN TOURISTIQUE DE L’ANNEE

Malgré un début d’été maussade, la saison touristique 2014 fut satisfaisante à Cajarc. On enregistre en effet une progression du nombre de visiteurs de 1% sur la période estivale.

Le village vacances quant à lui continue sa progression en enregistrant un taux d’occupation de 62% sur la période allant du 1er mai au 30 septembre. (49% en 2013). L’indice de satisfaction obtenu auprès des résidents, concernant la qualité d’accueil et la propreté du site, est pour 95% d’entre eux très satisfaisant.
Face aux difficultés du moment et dans un contexte économique morose, nous pouvons dans l’ensemble constater des résultats très encourageants. Nous tenons à saluer la qualité du travail accompli par chacun afin de faire de Cajarc un endroit toujours aussi attractif et accueillant.



